

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 22 décembre 2022 à 12H15

Salle D71 Av. du 1er Mars 26, bâtiment principal

Présent-e-s :

Président : Hugo Clémence

Membres : Valéry Bezençon, Redouan Bshary, Fatma Chagra, Nicolas Chappuis, Paul Cotofrei, Jean-Philippe Dunand, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Elena Smirnova (en remplacement de Louis de Saussure), Benoît Valley, Sophie Wang

Membres du Rectorat
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Martin Hilpert, Kilian Stoffel

Excusé-e-s :

Membres : Valérie Défago, Mehdi Farsi, Aude Guillot, Olivier Hari, Elisa Lorenzo Garcia, Nerea Parro Gomez, Loris Petris, Simon Rowell, Louis de Saussure, Thierry Schiffmann, Marco Severino

Membres du Rectorat
(voix consultatives) : Felix Kessler, Nathalie Tissot

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

- Approbations :
 - a. De l'ordre du jour
 - b. Du PV de la séance du 20 octobre 2022
- Informations du Rectorat et échanges avec l'Assemblée
- Règlement concernant la prévention et la gestion des conflits – présentation par le Rectorat
- Bureau de l'Assemblée de l'Université : élections d'un-e membre du corps professoral
- Présentation et échanges avec l'Association Neuchâteloise des Etudiant-e-s en Sciences
- Plan climat : présentation et discussion
- Élection d'un-e nouvelle membre au Conseil de l'Université : lancement de la procédure
- Rencontre avec les associations : informations
- La vie après l'UNINE : proposition d'inviter les associations existantes
- Prochaines dates de l'AU pour le semestre de printemps 2023
- Divers

1. Approbations :

a. de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

On traite le point « Plan climat : présentation et discussion » avant le point « Présentation et échanges avec l'Association Neuchâteloise des Etudiant-e-s en Sciences » car l'ANES souhaite faire un retour sur le Plan climat.

b. du PV de la séance du 20 octobre 2022

Le PV est approuvé.

2. Informations du Rectorat et échanges avec l'Assemblée

Le Recteur prend la parole.

Le Conseil d'Etat (CE) a adopté, la semaine passée, un rapport sur le Mandat d'objectifs 2023-2026 qui devrait bientôt être rendu public par les autorités cantonales. Le montant proposé pour l'enveloppe financière quadriennale ne correspond pas aux attentes formulées dans le Plan d'intentions où il était question notamment d'une demande d'augmentation de la subvention afin de permettre un développement nécessaire de l'UniNE dans le but de pouvoir s'adapter aux coûts qui augmentent, ainsi que maintenir sa concurrence avec les autres universités. La balle est à présent dans le camp du Grand Conseil (GC), organe compétent pour décider du montant de cette enveloppe. La situation est sous contrôle pour l'année prochaine. A partir de 2024 par contre, il serait nécessaire que la subvention cantonale augmente. Sinon, l'UniNE ne pourra pas se développer comme elle l'entend, au contraire, sa situation va se péjorer. On devra donc essayer au mieux de maintenir ce qu'on a mis en place, mais avec des décisions difficiles à prendre et des renoncements à des prestations existantes car les charges augmenteront de millions.

De plus, le CE envisage une augmentation des taxes d'études d'environ CHF 300.- par semestre par étudiant-e. Le Rectorat lui a fait part de son opposition. Le GC n'a aucun pouvoir décisionnel sur l'augmentation de ces taxes. Le CE rendra sa décision en 2023.

3. Règlement concernant la prévention et la gestion des conflits – présentation par le Rectorat

On donne la parole au rectorat.

L'UniNE dispose depuis 2015 d'un règlement sur la prévention et la gestion des conflits. Une fois achevé, il sera publié dans la feuille officielle.

La loi sur l'Université de 2017 (LUNE) demande au rectorat de mettre en place un système de médiation et de gestion des conflits. Dans ce cadre, le rectorat a réorganisé les tâches du Service des ressources humaines suite à l'entrée en vigueur de la LUNE en y créant un poste de responsable des relations de travail et en y intégrant le Bureau égalité et diversité. Il avait alors confié à la direction du SRH la tâche de développer la prévention et la formation en la matière ainsi que de renforcer les activités de gestion de conflits dans le cadre de la réglementation existante.

Il y a une année, le rectorat a lancé un projet-pilote de création d'un poste de personne de confiance interne au sein d'une cellule indépendante de tout service et autonome dans ses activités, ce qui a donné de bons résultats. Ce poste a été rattaché administrativement au rectorat afin de lui donner l'autonomie et l'indépendance nécessaires (à la manière dont le Contrôle cantonal des finances est rattaché administrativement au CE).

Le but de ce projet était de renforcer le système de prévention et de gestion des conflits, qui repose désormais non plus sur deux piliers (la commission et les personnes externes chargées de la médiation), mais trois avec l'ajout d'une Cellule de prévention et de gestion des conflits. Cela permet aux membres de la communauté universitaire d'avoir accès à un éventail plus large de personnes de confiance, le choix étant laissé à chacune et chacun de se tourner vers des personnes de

confiance internes ou externes.

Cette nouvelle organisation doit à présent être intégrée au règlement, ce qui nécessite une révision. Or, avec la LUNE, la compétence d'adopter ce règlement est passée à l'AU. Le rectorat propose donc à l'AU des modifications qui sont de trois ordres :

- Intégration de la cellule de prévention et de gestion des conflits dans le dispositif
- Extension du nombre de membres de la commission (qui passe de 3-5 à 5-7)
- Adaptations diverses à la LUNE, qui a modifié notamment le rôle du CE en donnant plus d'autonomie à l'UniNE

Les membres de l'AU posent quelques questions. M. Fabian Greub, secrétaire général de l'UniNE, responsable de la rédaction de ce règlement avec les Affaires juridiques est présent afin de répondre aux diverses questions. Les membres de l'AU posent quelques questions. En résumé :

- Les cellules externes et internes proposées ont-elles les mêmes compétences ? Oui pour autant que les personnes qui les composent aient la formation pour tous les outils à disposition. On parlait de médiatrice et de médiateur pour les externes car ce sont des personnes spécifiquement formées pour cela, mais ces personnes proposent aussi d'autres prestations que la médiation, notamment des entretiens-conseils qui forment une grande partie du travail des personnes de confiance (PC). On parlera désormais de PC internes et externes. Une personne qui le demande peut donc choisir entre des PC interne ou externes, selon sa préférence. C'est le même service, mais avec un choix supplémentaire.
- En référence à l'Art. 12, pourquoi la composition des membres est-elle vague (de 5 à 7 membres) ? Est-ce que le rectorat nomme les membres de la Commission sur proposition des différents corps ou par rapport à sa propre décision ? l'idée est d'augmenter le nombre par rapport à l'ancienne commission afin d'avoir plus de représentativité : les personnes nommées doivent être proches de cette thématique, peuvent provenir des différents corps universitaires, avec une fonction définie ou pas. On souhaite donner un maximum de possibilité et de flexibilité, car on peut avoir des places vacantes et on veut pouvoir avoir un mix entre représentativité des corps et personnes proches de la thématique.
- En référence à l'Art. 21 (Médiation) et après discussion :

Art. 21

1La Cellule de prévention et de gestion des conflits ou une personne de confiance externe peut proposer une médiation et la mener avec l'accord des parties concernées.

2La personne en charge de la médiation détermine librement, d'entente avec les parties concernées, les termes et modalités de la médiation

L'AU donne mandat aux Affaires juridiques de reformuler l'article 21 concernant la médiation. L'article modifié sera soumis au Bureau qui fera valider la nouvelle formulation par voie de circulation auprès des membres de l'AU. En effet, dans la version initialement proposée à l'AU, on avait repris la formulation du règlement originel de 2015 en y ajoutant simplement la cellule de prévention et de gestion des conflits à la personne de confiance externe. L'AU souhaite qu'on marque bien qu'en principe, la personne qui a officié comme personne de confiance (interne ou externe) avec une des parties ne peut pas officier comme médiatrice si une médiation est entamée. Il faut juste nuancer cela. Si une personne de confiance reçoit quelqu'un et qu'après le premier entretien, une médiation est envisagée, elle peut être faite par la personne de confiance. Dans ce cas-là, l'entretien sera considéré comme préparatoire et la personne de confiance mène un entretien préparatoire parallèle

avec l'autre partie, afin que les deux parties entrent dans la médiation sur un pied d'égalité. Evidemment, seulement si l'autre partie est d'accord d'entrer dans un processus de médiation et si elle accepte que ce soit avec cette personne de confiance-ci. Mais si la personne de confiance a mené plusieurs entretiens avec quelqu'un, elle ne peut plus être considérée comme ayant la neutralité nécessaire à une médiation. Elle va donc se retirer et la médiation sera menée par une autre personne (de toute manière, une partie n'accepterait pas que quelqu'un officie comme médiatrice ou médiateur après avoir mené plusieurs entretiens comme personne de confiance avec l'autre partie). Enfin, 3e cas de figure, la personne de confiance est contactée directement dans l'optique d'une médiation et elle peut l'entreprendre avec l'accord des parties.

4. Bureau de l'Assemblée de l'Université : élections d'un-e membre du corps professoral

Aucun membre du corps professoral ne se propose. On renvoie ce point à une prochaine séance plénière en espérant trouver un-e membre dans le futur.

5. Plan climat : présentation et discussion

Le rectorat a mis à disposition un document relatif au Plan climat (PC) de l'UniNE.

Le Vice-recteur M. Grether présente le PC. En résumé :

Afin de parvenir à l'objectif de neutralité climatique en 2045, l'Université de Neuchâtel a adapté sa stratégie de durabilité. Un [Plan climat](#) a été élaboré avec le concours de la Commission du développement durable (commission UniD). On y trouve principalement deux axes stratégiques :

- Premièrement, l'accent doit être mis, immédiatement et dans la foulée des décisions de ces dernières années, sur de nouvelles mesures permettant de réduire les émissions de CO₂. Outre la réduction des émissions, le PC évalue deux autres moyens de viser la neutralité climatique : séquestration et compensation. L'UniNE tiendra compte du développement des techniques de séquestration à l'horizon 2045 et les intégrera dans ses efforts. En ce qui concerne la compensation, il s'agit d'une pratique contestée et l'UniNE y renonce pour le moment. Au besoin, la compensation pourrait être utilisée, ultérieurement et de manière transitoire, si les mesures de réduction et de séquestration ne vont pas aussi vite que ce qui est escompté.
- Deuxièmement, six domaines d'actions prioritaires ont été définis. Tout d'abord les deux sources principales d'émission de CO₂ à l'UniNE : la mobilité (professionnelle, académique et pendulaire = env. 75% des émissions de CO₂ dont 60% pour les déplacements en avion) et les bâtiments (= env. 25% des émissions de CO₂). Ces deux champs d'action feront chacun l'objet d'un plan dédié. Les quatre autres champs d'action sont :
 - la réduction des autres sources d'émission de carbone que les bâtiments et les transports, par exemple la gestion des déchets ;
 - la création d'un fonds climat pour financer des mesures réduisant les impacts climatiques et environnementaux de l'UniNE, alimenté par les prélèvements sur les déplacements en avion et les recettes générées par les parkings ;
 - la prise en compte des questions climatiques et environnementales dans l'enseignement et la recherche ;
 - les mesures liées à la gouvernance, afin de permettre l'évaluation des mesures et l'information à la communauté universitaire grâce au monitoring des émissions.

On va affiner plusieurs mesures à intervalle régulier et les recalculer tous les 4 ans selon les enquêtes. Ces mesures ont été reçues à la fois bien et mal par la communauté universitaire, chacun-e ayant sa propre opinion.

Le président de l'AU invite les membres de l'AU et de l'ANES à poser des questions au rectorat. En résumé :

Sur quels éléments concrets le rectorat s'est-il basé pour calculer le taux d'émission de CO₂ par rapport aux déplacements de la communauté universitaire ? Soit par les enquêtes, soit par l'intermédiaire de la comptabilité par rapport aux déplacements effectifs. Bien entendu le chiffre ne peut pas être exact car certains déplacements n'ont pas été remboursés. Concernant les enquêtes, tout le monde n'a pas répondu.

Est-ce que cette initiative a été prise en commun avec toutes les universités ou par l'UniNE toute seule ? l'information circule, mais on ne peut pas standardiser et uniformiser au niveau de toutes les institutions. On en discute beaucoup au sein du triangle AZUR en essayant de se coordonner, mais sans pour autant uniformiser le tout pour l'instant, car le volume de 3 universités sont différents. Plus elles sont grandes, plus lourd est le processus. Aussi longtemps que les politiques et les Etats ne réagissent pas au niveau mondial, par exemple par rapport au prix de kérosène, on continuera à avoir ce problème à l'échelle mondiale.

Un membre trouve certaines mesures prises contraignantes, notamment les déplacements en train imposés pour les destinations en train en moins de 10 heures. Cela donne l'impression que le rectorat a imposé des mesures, sans faire participer ou débattre toute la communauté universitaire, sans discuter de certains aspects éthiques ; on a l'impression d'une approche « top-down ». Le recteur indique que c'est la commission UNID qui s'est occupée de ces questions que tous les corps y sont représentés (une vingtaine de personnes). La formalisation peut effectivement être considérée comme « top-down ». On a dû transformer toutes ces questions en directives et règlements qui ont à leur tour été reconsultés par la commission, puis à nouveau approuvés par le rectorat. Cet exercice est très compliqué et abstrait, et le processus prend du temps. Concernant la durée de 10 heures, il a été pris en considération la durée de trajet à partir de Neuchâtel, qui est déjà à presque 2 heures des aéroports de Genève, Zurich ou Bâle. Si on prend l'avion on arrive très vite à ce nombre d'heures en tenant compte du trajet en train, l'embarquement, la durée du vol, etc). Les destinations ont aussi été étudiées. Il a fallu trouver un compromis.

Un membre de l'ANES remercie l'AU pour son invitation et soulève les problèmes suivants :

- Concernant le PC, l'alimentation n'a pas été prise en compte. Cette dernière représente 35% par rapport aux taux d'émission de CO₂ totale dans le monde. Pourquoi l'alimentation n'est-elle pas considérée dans le PC dans les mesures prises ?
- Concernant les déplacements, pourquoi le corps étudiant n'est pas pris en compte dans le calcul des émissions CO₂ ?
- Concernant les trajets, il a l'impression que l'UniNE n'est pas assez « stricte » avec les personnes qui renonceraient à se faire rembourser et paieraient elles-mêmes les trajets en avion. Ne peut-on pas interdire cela au lieu d'inciter ?
- En faisant référence aux phrases suivantes dans les 2 premières pages du PC : « *La science climatique confirme donc la nécessité cruciale d'agir pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses conséquences. Dans ce contexte, il est devenu de plus en plus urgent pour les entités de toute nature - privées ou publiques, y compris les institutions académiques – de développer des stratégies pour réduire les émissions de GES dans leur champ d'action* » et « *Dans ce contexte, l'Université vise à contribuer à une solution* »

planétaire avec des actions ambitieuses à son échelle et selon ses capacités ». Au début, il a été compris qu'il fallait atteindre zéro émission d'ici 2045. Mais au fait c'est dès qu'il y aura autant de séquestration que d'émission d'ici à 2045. Il y a clairement un décalage par rapport à l'introduction scientifique sur la réalité climatique. Les mesures sont bien trop faibles par rapport à l'urgence actuelle. Les mesures ne sont pas ambitieuses.

- Par rapport à la conception du PC, on ne sait pas d'où sortent les calculs. Les méthodes ne sont pas expliquées, on travaille selon des estimations sur des quantités de CO₂ que l'UniNE pourrait anticiper à réguler. Par exemple on parle de sensibiliser le personnel pour la sobriété énergétique de 10 tonnes d'ici 2023. D'où est-ce que cela sort ? il n'y a pas de calcul ou de fourchettes en annexe.
- La création de ce plan par UNID s'est faite en marge des étudiant-e-s et d'autres corps. La commission UNID ne représente pas toute l'UniNE. Pourquoi certaines associations qui se battent pour la durabilité n'ont-elles pas été écoutées ? Le fait de monitorer régulièrement est par contre très positif

Le rectorat répond aux diverses questions. En résumé :

Concernant la nourriture, le rectorat a demandé à une commission de gestion externe à l'UniNE de trouver un gérant de cafétéria qui tienne compte des différentes demandes. Malheureusement aucun gérant n'a été d'accord de répondre à ces demandes car selon eux, les contraintes exigées sont trop élevées et il aurait été impossible de fonctionner avec de telles mesures. La restauration n'est pas sous contrôle de l'UniNE. De même, en ce qui concerne le PC, l'UniNE n'a pris en compte que les points sur lesquels elle peut intervenir. Concernant la sensibilisation, on ne peut pas par exemple interdire aux étudiant-e-s de prendre l'avion. Par exemple si on demande à une personne qui effectue de la recherche au sein d'un projet FNS de rembourser les contributions climatiques prélevées sur les déplacements en avion ce n'est pas le FNS qui va rembourser, mais l'UniNE. On ne peut pas imposer à d'autres instances de participer à notre PC. Si l'UniNE impose trop de contraintes, les personnes qui doivent se déplacer en avion paieront par elles-mêmes, continueront à se déplacer tout en polluant. On doit donc trouver un compromis.

La commission UNID a voulu écarter la compensation économique comme stratégie car la qualité et la crédibilité des mécanismes de compensation sont contestés. D'autres universités pratiquent la compensation, mais selon l'UniNE, ce n'est pas rendre service au climat. C'est donc d'autant plus compliqué pour l'UniNE de trouver des solutions.

Le calcul des émissions CO₂ n'est pas évident pour les institutions. Les membres de l'ANES sont invité-e-s à venir participer avec un groupe de travail de la coordination UNID (gens qui ont produit les résultats) afin de voir et comprendre quels instruments ont été utilisés et quels spécialistes extérieurs ont été consultés pour en arriver à ces calculs. Tout le monde dit qu'il y a urgence. Au lieu d'attendre d'avoir un rapport affiné dans les moindres détails, il a été décidé de prendre ces mesures. Certes elles ne sont pas suffisantes et le rectorat en est tout-à-fait conscient. Ce n'est pas évident de mener un tel projet et la transparence était très importante au moment de sa création. Le gros des émissions est le déplacement en avion. Ces calculs viennent de l'algorithme mise en place par la fondation myclimate. Un dossier Excel a été établi avec des formules afin de calculer les émissions de CO₂ avec l'aide du département de la comptabilité. On peut calculer le gros des émissions (trajets en avions lors de déplacement, etc) mais pas toutes celles qui sont générées par la communauté de l'UniNE. Les systèmes d'aujourd'hui ne sont pas parfaits et c'est un drame planétaire. Lorsque la commission UNID a discuté avec l'entreprise Climate Services afin de définir le périmètre des estimations de CO₂ de l'UniNE, on s'est effectivement rendu compte que par

convention, les étudiant-e-s ne font pas partie des émissions directes. On est conscient des limites mais on essaie de se doter d'un instrument qui soit administrativement utilisable compte tenu des contraintes auxquelles on doit faire face. L'ANES interprète cela comme étant une faiblesse de la part de l'UniNE et cela ne correspond pas aux attentes du corps étudiantin.

6. Présentation et échanges avec l'Association Neuchâteloise des Etudiant-e-s en Sciences

Le président donne la parole aux membres de l'ANES en indiquant qu'il est important que l'AU puisse échanger avec de telles associations car ces dernières sont sur le terrain et sont conscientes de problèmes et besoins de la communauté universitaire.

Un membre de l'ANES parle des deux communiqués que l'ANES a émis :

- *Premièrement, au moment de la remise des doctorats honoris causa, un professeur a prononcé un discours dans lequel il remet notamment en cause la légitimité de l'écriture inclusive « /-} Chères et Chers collègues (avec la variante grammaticale qui s'impose, mais en français, c'est-à-dire sans recours à l'écriture inclusive)» [citation directe du discours transcrit]. Ces paroles passéistes vont à l'encontre des valeurs de l'Université de Neuchâtel qui prône la diversité et l'inclusivité, jusque dans son guide pratique pour l'utilisation d'un langage non-discriminatoire. L'introduction de ce guide évoque d'ailleurs l'histoire de la langue française, en soulignant l'impact de l'Académie française pour « masculiniser » la langue. Un héritage grammatical conservateur qui se retrouve encore aujourd'hui dans ce genre de plaisanteries, et que « l'écriture non discriminatoire, dite aussi épïcène ou inclusive, entend dépasser[-]. Elle progresse avec l'ambition de faire du français un outil de communication neutre, où chacune et chacun peut se reconnaître. Si la langue fait exister ce qu'elle énonce, alors tentons d'écrire le monde auquel nous aspirons ». Une aspiration inscrite dans les savoirs et réflexions nouvelles de notre époque, dans laquelle se retrouvent les signataires de ce communiqué.*
De plus, l'impact positif de l'écriture inclusive fait de plus en plus consensus au sein de la communauté scientifique et n'est plus à remettre en question. Nous invitons toute personne intéressée par ce sujet à consulter les travaux du psycholinguiste Pascal Gygax, qui a notamment co-écrit un livre avec les professeures Sandrine Zufferey et Ute Gabriel, « Le cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes » (2021, Le Robert, collection « temps de parole »).
- *Dans un second temps, après la cérémonie s'est tenu un buffet à la disposition des convives. Nous avons été particulièrement surpris-e-x-s de n'y voir aucune alternative végétalienne et très peu d'options végétariennes. Il n'y avait également aucune liste des ingrédients (mis à part un court descriptif du met ne contenant aucune mention des allergènes ou produits liés à des intolérances). Impossible donc de s'assurer que les plats ne conte-naient pas de viande ou de ces ingrédients potentiellement allergènes. Le guide « Objectif: Campus Durable », publié par la Coordination UniD, offre plusieurs recommandations pour l'organisation d'évènements durables. Parmi elles, « le recours à des buffets végétariens incluant des options végétaliennes » aurait pu permettre de limiter l'impact climatique de cet évènement, temps fort de la vie de notre Université, qui se doit de promouvoir son identité et ses valeurs, en particulier dans une optique de Durabilité (l'un des quatre axes de l'évènement). Rappelons également qu'une pétition demandant une diminution de l'offre carnée et une augmentation de l'offre végétalienne dans les cafétérias a réuni plus de 1000 signatures. Le Dies Academicus, vitrine de l'université, devrait d'autant plus se montrer exemplaire.*

A cela le rectorat répond que l'UniNE privilégie en premier lieu les termes et formulations non genrés. La deuxième option est d'utiliser conjointement la forme féminine et masculine, ce que le professeur en question a fait. En troisième lieu utiliser la forme (appelée inclusive) contractée avec trait d'union lorsque les formes féminine et masculine sont proches et que les recommandations 1 et 2 ne peuvent s'appliquer. Il semblerait que le professeur (et l'Académie française dont il est membre) soit moins en faveur de cette dernière forme et qu'il ait voulu critiquer cet emploi spécifique, mais pas le fait d'inclure les femmes et les hommes. Les discours des personnes invitées ne sont pas censurés. D'après l'ANES, « dénigrer » (au travers d'une remarque) le langage inclusif n'est pas très approprié pour un discours du Dies. Sans oublier que cette forme d'écriture est de plus en plus acceptée.

En ce qui concerne le buffet, sur les 15 mets proposés, 11 étaient végétariens, 2 avec de la viande, 2 avec du poisson. En principe on publie toujours tous les ingrédients, mais cela n'a pas été fait cette année. Il s'agit d'un oubli. Les informations sur la composition des mets sont un point que qui seront discutés avec le traiteur qui sera désigné pour le prochain Dies. On discutera également au sein de l'organisation de l'évènement si on veut complètement abolir la viande ou pas. L'ANES trouve qu'en matière de durabilité, il est très important de faire le bon choix.

7.Élection d'un-e nouvelle membre au Conseil de l'Université : lancement de la procédure

Mme Baume Schneider qui était membre du CU devra démissionner car elle a été élue Conseillère Fédérale. L'AU devra donc trouver une nouvelle personne qui est externe à l'Université. Il serait positif que ce soit une femme. Madame Baume Schneider a suggéré pour lui succéder Madame Corinne Juillerat, ancienne députée du Parlement jurassien et dont elle a été la présidente en 2012. L'idée serait que le Jura conserve une place au sein du CU. La nouvelle candidate va nous faire parvenir son CV avec une lettre de motivation prochainement. Les membres peuvent également s'approcher de personnes externes à l'UniNE et leur proposer de candidater si elles le souhaitent. On devrait, lors de la prochaine séance, pouvoir donner un ou plusieurs noms et choisir une personne en remplacement de Mme Baume Schneider. Puis on enverra cette proposition au CE qui dira s'il est ou non d'accord.

8. Rencontre avec les associations : informations

Le bureau et diverses associations de l'UniNE vont se rencontrer au mois de mars 2023 afin de pouvoir échanger et communiquer.

9. La vie après l'UNINE : proposition d'inviter les associations

On ne sait pas vraiment ce qu'il se passe lorsqu'une personne quitte l'UniNE et on ne connaît pas les associations qui permettent aux ancien-ne-s étudiant-e-s de se retrouver, participer à des activités ou réseauter. Il serait bien de pouvoir une fois inviter les alumnis de l'UniNE afin qu'elles/ils parlent de leur programme et activités. Ceci afin de rester en contact. M. Loris Petris, membre de l'AU, qui s'occupe des alumnis n'est malheureusement pas présent aujourd'hui.

10.Prochaines dates de l'AU pour le semestre de printemps 2023

Les prochaines séances auront lieu les 23 mars et 8 juin.

11. Divers

Pas de divers